

**DECISION DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 29 Février 2024 Dossier affiché en mairie le 29 Février 2024	N° DP 068 376 24 J 0037
Par : ACTION FRANCE SAS représentée par Monsieur DE BACKER Wouter Demeurant à : 11 rue de Cambrai 75019 PARIS Pour : Fermeture des portes IS et Livraison en façades Modification de la couleur des châssis et des menuiseries de l'entrée Suppression du bardage vert en tôle Sur un terrain sis à : 8 rue Marcel Pagnol Cadastré : 57470, 57473, 57475, 57477, 57479, 57480, 57481, 57485, 57486, 57488, 57489, 57495, 57500, 57502	Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone UXP du Plan Local d'Urbanisme,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable.

Article 2 : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux en complétant une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT annexées). Cette déclaration doit être déposée en 2 exemplaires en Mairie ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à WITTENHEIM

Le 12 MARS 2024

Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

